

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2024/0073

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : développement
économique – Campus connecté
Tél : 06 09 35 44 31
Réf : CR/PC/AL/MB

Objet : Délégation de signature donnée à Mme Annick LE LAN – directrice du développement économique

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la délibération C2020_03_01 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour une meilleure gestion des services, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de services,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération est le porteur du dispositif Campus Connecté d'Alès permettant aux étudiants de suivre des études post-bac à distance,

Considérant que le Campus Connecté d'Alès est géré au niveau de la direction du développement économique de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que les étudiants inscrits au Campus Connecté devront conclure avec la Communauté Alès Agglomération un contrat d'accueil et d'accompagnement précisant notamment les droits et les obligations de chacune des parties,

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de donner délégation de signature à Mme Annick LE LAN en sa qualité de directrice du développement économique de la Communauté Alès Agglomération, à l'effet de signer ces contrats d'accueil et d'accompagnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur le président de la Communauté Alès Agglomération donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Annick LE LAN – directrice du développement économique, pour la signature des contrats d'accueil et d'accompagnement du campus connecté.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 19 DEC. 2024

Le président

Christophe RIVENQ

